



## Convention d'usage et de gestion d'un terrain dans le cadre du projet, d'espace détente ville de Pierrelaye

Entre les soussignés :

Immobilière 3F, Société anonyme d'habitations à loyer modéré inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 552 141 533 et dont le siège social est à PARIS 13ème, représentée par Marie Laure LEMOINE dûment habilité

Ci-après dénommée la SOCIETE,

Et

MAIRIE DE PIERRELAYE, situé au 42bis, Rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE, représentée par Monsieur Le Maire, Michel VALLADE, dûment habilité.

Ci-après dénommée LA COMMUNE,



### PREAMBULE

La Société IMMOBILIERE 3F est propriétaire d'un immeuble d'habitation situé au 5 Clos Saint Pierre à Pierrelaye, comprenant un espace vert de 3000 m<sup>2</sup> séparé par une voie communale, sur lequel sera construit espace jeux et détente.

#### *Présentation du projet*

#### *Cadre de l'utilisation :*

- . Offrir aux habitants de la commune de Pierrelaye un espace de détente
- . Soutenir et accompagner les collectifs et les associations du quartier qui désirent utiliser la Zone décrite ci-dessous
- . Développer la participation des habitants

**CELA EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet - Destination**

La présente convention a pour objet la **définition des modalités d'usage de l'espace et des équipements qui y sont aménagés.**

**Cet Espace de détente ouvert à l'ensemble de la population de Pierrelaye**, étant des activités se pratiquant dans des environnements spécifiques, il convient de préciser, entre les parties, les conditions de leur mise en œuvre dans l'espace et les équipements qui leur sont-dédiés.

**ARTICLE 2 : DUREE**

La présente convention est valable **jusqu'au 01/01/2033** à compter de la signature.

**ARTICLE 3 : TERRAIN, EQUIPEMENT ET MATERIEL**

**L'espace dédié, les équipements et le matériel concernés par la présente convention sont :**

Les zones et équipements concernés pour l'activité de \_\_\_\_\_ :  
- Une parcelle de 3000 m<sup>2</sup> de terrain

Les zones et équipements concernés :

- Espace existant 3.000 m<sup>2</sup>
- Espace aménagé 815 m<sup>2</sup>
- Abri de musculation 82 m<sup>2</sup>
- Spotraining 80 m<sup>2</sup>
- Espace béton désactivé 68 m<sup>2</sup>
- Espace tourniquet 36 m<sup>2</sup>
- Espace portiques balançoires 80 m<sup>2</sup>
- Sol stabilisé 428 m<sup>2</sup>
- Espaces barbecue 40 m<sup>2</sup>

**FINANCEMENT :**

*Coût total de l'opération : 290 000 EUROS*

*Immobilière 3F participe à hauteur de 290 000 euros, dont 80 000 € en TFPB. La récupération TFPB sera investie sur deux exercices comme suit :*

- 40 000 € en 2023
- 40 000 € en 2024

*Il est convenu que ces sommes seront intégrées dans l'abattement TFPB prévu sur ce territoire.*

*Quartier prioritaire Pierrelaye, Clos Saint Pierre élargi*

## - SUBVENTION

Il est convenu entre les parties, qu'en cas d'aides extérieures financières, I3F s'engage à combler financièrement le budget, afin d'atteindre la somme prévue au projet de 290 000 euros. En cas d'octroi d'une subvention, la participation TFPB reste identique.

### **ARTICLE 4 : MODALITES D'USAGE :**

CONDITIONS – CONTRAINTES – DELAI DE PREVENANCE :

- La période d'accès aux équipements

*Cette espace de détente intergénérationnel n'étant pas doté de délimitation (clôtures) le site est ouvert en permanence à l'ensemble du public sur la commune de Pierrelaye*

*Les règles habituellement observées dans les espaces publics de la ville, nécessitant le calme, la tranquillité et la propreté des lieux, obligeant à respecter les mesures de sécurité élémentaires.*

ENCADREMENT DES PRATIQUES – UTILISATION DE L'ESPACE ET DES EQUIPEMENTS :

### **Article 5 : GESTION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE**

IMMOBILIERE 3F assurera l'entretien des équipements, conformément au contrat qui nous lie avec notre prestataire de services.

PRESTATION D'ENTRETIEN MANAGER

- La prestation de nettoyage du site.

Il a été convenu entre les parties signataires, que le coût financier pourra être prise en charge à 100% dans le cadre de la TFPB, en utilisant les services d'associations issus de l'entreprise économie solidaire et sociale proposé par la commune de Pierrelaye à I3F qui se chargera de la gestion de l'association. En cas d'arrêt de la TFPB, la commune de Pierrelaye, reprendra à sa charge la prestation d'entretien ménager, dans sa totalité

- La sécurité du site sera animée, *par le biais de la police municipale et tous autres services compétents au maintien de l'ordre dans les zones publiques*

*GESTION : lieu ouvert accessible à tous y compris des personnes extérieures*

### **Article 6 : RESPONSABILITE**

Responsabilité de IMMOBILIERE 3F

1- *S'engage à veiller à la sécurité des équipements, par la mise en place d'un contrat d'entretien....*

2- *Toutes dégradations des matériels feront l'objet d'une réparation technique, si cela est possible, avec la totalité du coût financier en dépense TFPB. I3F, se réservant le droit de faire retirer le matériel dégradé, en cas d'annulation de la TFPB*

Responsabilité de la Commune

3- *S'engage à veiller à la sécurité des usagers.*

Il est convenu que le personnel d'Immobilier 3F, ne pourra à aucun moment intervenir

#### ARTICLE 7 : ASSURANCE

Dans le cadre de l'organisation d'activités encadré par des tierces personnes (physiques ou morales), et uniquement dans ce cas, la responsabilité en matière de biens et de personnes sera entièrement supportée par personnes encadrantes, qui devront produire à **Immobilier 3F** une attestation d'assurance pour la couverture des risques liés à la réalisation des dites activités.

#### ARTICLE 8 : SUIVI ET RESILIATION

- A la date de la signature, les référents sont :

- Pour **Immobilier 3F** : Monsieur Gilles GRARE, référent

**Immobilier 3F** 

Groupe ActionLogement

**GRARE GILLES**

Responsable Habitat

Agence du Val-d'Oise

12 avenue de Budenheim 95605 EAUBONNE

01.30.10.62.12

- Pour la commune de Pierrelaye :

**Noël HONKU**

Directeur Service Social

MAIRIE DE PIERRELAYE

01.34.32.41.91



Fait à Eaubonne, le

en deux exemplaires originaux,

Pour Immobilier 3F

La Directrice Départementale  
Madame Marie-Laure LEMOINE

  
Groupe ActionLogement  
Services Départementaux du Val-d'Oise  
12 Avenue de Budenheim  
95605 Eaubonne Cedex  
Tél. : 01 30 10 62 12 - Fax : 01 30 10 62 13

Pour la Ville

Le Maire

Monsieur Michel VALLADE

